

# La contribution de la coopération décentralisée et non gouvernementale française au secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène à Madagascar

Réunion institutionnelle du réseau Madagascar

Mercredi 15 janvier 2020

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délégation territoriale de Lyon

## CONTEXTE

En 2019 à Madagascar, un nouveau gouvernement a été mis en place : une politique et des orientations stratégiques ont été définies pour chaque secteur du développement, dont celui de l'eau et l'assainissement. Ainsi, le ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures, en charge du secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, dispose d'un contrat de performance définissant les objectifs à atteindre et les axes d'actions à poursuivre pour la période 2019-2023. Chaque acteur du secteur doit donc s'assurer de se conformer aux orientations du ministère.

Dans cet effort collectif, la coopération décentralisée et non gouvernementale française contribue fortement à l'amélioration des conditions de vie de la population malgache, et engage chaque année plus de trois millions d'euros<sup>1</sup> pour développer l'accès à l'eau et l'assainissement. Des infrastructures sont réhabilitées ou construites, les comportements hygiéniques sont adoptés, mais avant tout, des services pérennes sont mis en place grâce au renforcement des capacités des populations et autorités locales.

Le pS-Eau et Ran'Eau, à l'occasion de la venue en France du Secrétaire général du ministère malgache de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures et dans le cadre des activités du réseau des acteurs de l'eau et l'assainissement intervenant à Madagascar, organisent, avec l'appui de ses partenaires, une réunion institutionnelle pour permettre aux acteurs de coopération de prendre connaissance de la stratégie sectorielle du gouvernement malgache, valoriser la coopération décentralisée et non gouvernementale pour l'eau et l'assainissement et échanger sur les expériences et pratiques de chacun.

### 1.1 Problématiques abordées :

- Quels sont la stratégie et le cadre réglementaire en termes d'accès à l'eau et l'assainissement à Madagascar ?
- Quelle est la contribution de la coopération décentralisée et non gouvernementale française à l'amélioration du secteur de l'eau et l'assainissement à Madagascar ?
- Quels sont les outils à disposition des acteurs du secteur pour mener à bien leurs projets ?

---

<sup>1</sup> Données pS-Eau

## PROGRAMME

Horaires	Intitulé
9h00 – 9h30	Accueil des participants
9h30 – 10h00	Mots d'ouverture
10h00 – 10h20	<b>Le réseau Madagascar : un outil au service des acteurs de coopération pour l'eau et l'assainissement</b> <i>Mme Liana Rajaonary – Chargée de mission, pS-Eau</i> <i>M. Patrick Rasolofo – Directeur exécutif, ONG Ran'Eau</i>
10h20 – 10h45	Echanges
10h45 – 11h00	<b>Le secteur de l'eau et l'assainissement à Madagascar : quelles orientations et priorités définies par le Gouvernement malgache ?</b> <i>M. Indriamanga Rakotoarisoa – Secrétaire général, MEEH</i>
11h00 – 11h30	Echanges
11h30 – 11h45	Pause
11h45 – 12h10	<b>La coopération institutionnelle entre le Gouvernement Malgache et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)</b> <i>M. Rémi Touron – Chargé de mission programme &amp; coopération internationale, AERMC</i>
12h10 – 12h45	Echanges
12h45 – 14h30	Cocktail déjeunatoire
14h30 – 14h50	<b>La coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement entre la Région Haute Matsiatra et la Métropole de Lyon</b> <i>Mme Karine Blanc – Responsable Solidarité internationale, Métropole de Lyon</i>
15h00 – 15h30	Echanges
15h30 – 15h50	<b>La mise en place de services de suivi-gestion-maintenance d'infrastructures d'eau potable en milieu rural : l'expérience de l'ONG InterAide</b> <i>M. Damien du Portal – Chef de secteur Madagascar rural - Ethiopie -Sierra Leone, ONG InterAide</i>
15h50 – 16h30	Echanges

## DEROULE DE LA REUNION

### Allocutions d'ouverture

*M. Jean-Paul Colin, Vice-Président de la Métropole de Lyon*

M. Colin a souhaité la bienvenue à la délégation malgache en France, et plus particulièrement à Lyon. A été rappelé l'engagement de la Métropole depuis de nombreuses années en faveur de la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement à travers le Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau, mais aussi à travers le programme de coopération décentralisée que mène la Métropole de Lyon avec la région Haute-Matsiatra.

*M. Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

M. Roy a présenté l'Agence de l'Eau et rappelé l'engagement de l'AERMC aux côtés de la coopération décentralisée et non gouvernementale : grâce au dispositif de financement permis par la loi Oudin-Santini, l'Agence a consacré en moyenne 5 millions d'euros chaque année dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme pour les actions de solidarité internationale. Avec le 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024), l'Agence poursuit son appui pour favoriser la mise en place de services d'eau durables dans les pays en développement.

A Madagascar, l'Agence dispose d'un partenariat de coopération institutionnelle avec le gouvernement malgache afin d'appuyer les institutions locales dans leur démarche de gestion intégrée de la ressource en eau.

Le Directeur de l'Agence a également souligné l'importance de la mise en relation entre acteurs, notamment français, permise par des structures telles que le pS-Eau et l'ONG Ran'Eau, car cela favorise le partage d'expériences et contribue notablement au bon déroulement des actions de coopération.

*M. Indriamanga Rakotoarisoa, Secrétaire général du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures*

Le Secrétaire a remercié chaleureusement les différents partenaires intervenant pour le développement du secteur eau et assainissement malgache. Il réaffirmé la volonté du Gouvernement malgache de renforcer les partenariats avec la France pour œuvrer pour le développement du pays.

## **Le réseau Madagascar : un outil au service des acteurs de coopération pour l'eau et l'assainissement**

*Mme Liana Rajaonary, Chargée de mission au pS-Eau et M. Patrick Rasolofo, Directeur exécutif de l'ONG Ran'Eau*

Rapide historique sur la mise en place du réseau Madagascar en France et à Madagascar et rappel des activités et services développés par le pS-Eau en France et l'ONG Ran'Eau à Madagascar pour appuyer les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale.

Focus sur le suivi des financements annuels de projets par des collectivités et agences de l'eau françaises : on note que chaque année, l'action des porteurs de projets (collectivités et ONG/associations) représente en moyenne un peu plus de 3 millions d'euros, pour une vingtaine de projets. Les volumes financiers concernent de l'investissement mais un accent est également mis par les porteurs de projets et les bailleurs sur les actions d'accompagnement pour assurer la gestion et la pérennité des services mis en place.

Pour accéder à [l'atlas des projets en ligne](#). Retrouvez également en ligne la [présentation du Réseau Madagascar](#) et la [présentation de l'ONG Ran'Eau](#).

Plus d'informations sur le site internet du [pS-Eau](#) et de [l'ONG Ran'Eau](#).

### Questions de la salle

- *Quels sont les liens entre le réseau Madagascar et la Jirama ?* La Jirama, opérateur public national pour l'eau et l'électricité intervient uniquement dans une soixantaine de centres urbains du pays. Le milieu urbain, sur la question de l'accès à l'eau potable, est un périmètre sur lequel peu d'acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale

interviennent. Ainsi, la Jirama est plutôt mobilisée par le réseau dans le cadre d'ateliers d'échanges ou groupes de travail sur des thématiques très précises (ex : le suivi de la qualité de l'eau).

- Relève-t-il toujours des missions de l'ONG Ran'Eau de faciliter la mise en lien avec les institutions malgaches ? L'ONG Ran'Eau reste à la disposition des acteurs pour faciliter la mise en relation avec les autres acteurs du secteur, notamment institutionnels.
- Existe-t-il des fiches techniques sur la gestion, réalisées par Ran'Eau ? Il existe différents documents sur les retours d'expérience concernant la gestion de services d'eau potable, réalisés par différents porteurs de projet. Une courte sélection est à retrouver ci-dessous.

#### Documentation sur la gestion

- Fiche pratique « [Maintenance des points d'eau à Madagascar : gestion par une association d'usagers](#) » (InterAide, 2019) (Plus de fiches sur les expériences d'InterAide sur le site du [Réseau Pratiques](#))
- Présentation « [Mode de gestion communautaire professionnalisé](#) » (Métropole de Lyon, 2016)
- Guide « [Gérer un réseau d'eau potable : Spécialisation pour les réseaux gravitaires sous contrat d'affermage](#) » (Métropole de Lyon, 2019)
- Cahier technique « [Retour d'expériences sur les modes de gestion de services d'eau potable à Madagascar](#) » (Ran'Eau, 2011)
- Guide du maintenancier (HSF). Disponible directement auprès d'Hydraulique Sans Frontières [contact@hydrauliquesansfrontieres.org](mailto:contact@hydrauliquesansfrontieres.org)

### **Le secteur de l'eau et l'assainissement à Madagascar : quelles orientations et priorités définies par le Gouvernement malgache ?**

*M. Indriamanga Rakotoarisoa, Secrétaire général du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures*

Le Secrétaire général a présenté les axes principaux de la stratégie du Ministère d'ici 2023 ainsi que les différents chantiers prioritaires d'envergure pilotés par l'État.

La présentation est à retrouver [en ligne](#).

#### Informations majeures à retenir

- En 2019, une directrice de l'ANDEA (Autorité nationale de l'eau et l'assainissement) a officiellement été nommée, une première étape à l'opérationnalisation de cet organisme en charge de la régulation du secteur et de la mise en œuvre de la politique GIRE du Ministère.
- Objectif de mettre en place un plan national d'eau potable pour les situations de crise. En effet, le pays est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, qui affectent les services d'eau potable (ex : cyclones, sécheresse, inondations...).
- L'État prévoit de gros projets EAH, principalement en milieu urbain, compte tenu du nombre croissant de citoyens et de la vétusté des infrastructures. De ce fait, l'action de la coopération décentralisée et non gouvernementale, majoritairement tournée vers le milieu rural joue un rôle primordial et complémentaire.

- La mise à jour du Code de l'Eau devrait être finalisée cette année, avec pour objectif de présenter le document en fin d'année 2020. Les acteurs sont invités à faire remonter leurs retours d'expériences et contributions au Ministère, éventuellement via pS-Eau et Ran'Eau.
- Le Ministère a conscience du manque cruel de moyens pour permettre la pérennité et le renouvellement des services, notamment au niveau des communes (décentralisation non effective). Une réflexion devrait être menée, dans le cadre de la mise à jour du Code de l'Eau, sur les redevances. De plus, une réunion interministérielle avec le MID a été organisée pour discuter de la décentralisation et des mesures à prendre pour la rendre effective. La mise en place des Gouvernorats devrait favoriser cette amélioration.
- Le cadrage institutionnel actuel des contrats de délégation ne prend pas suffisamment en compte les réalités de terrain. Des améliorations sont donc à apporter dans le cadre de la révision du Code de l'eau. Les acteurs disposant d'éléments sont invités à faire remonter leurs suggestions.

## La coopération institutionnelle entre le Gouvernement Malgache et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

*M. Rémi Touron, Chargé de mission programme & coopération internationale à l'AERMC*

Rappel du fonctionnement, de l'organisation et des actions des agences de l'eau françaises.

Les agences de l'eau interviennent également à l'international, en s'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable (ODD 6 notamment) à l'échelle globale, et dans le cadre de la loi Oudin-Santini à l'échelle nationale. Rappel des modalités d'intervention, des modalités d'aides et des montants mobilisés par l'AERMC.

Les agences de l'eau mènent aussi des actions à l'international à travers la mise en place de coopérations institutionnelles ; ainsi l'AERMC dispose d'une coopération institutionnelle avec le gouvernement malgache, pour partager les savoir-faire et appuyer à la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Une approche « bottom-up » a été adoptée, c'est-à-dire, partir des expériences sur le terrain pour alimenter les politiques publiques. Pour cela, 2 territoires pilotes ont été identifiés : la région Haute-Matsiatra, en coopération décentralisée avec la Métropole de Lyon, et le Lac Itasy, lac situé dans la région du même nom, en coopération décentralisée avec la région Nouvelle Aquitaine. L'Office international de l'Eau (OIEau) est mandaté pour animer et structurer cette démarche, avec l'appui de nombreux acteurs locaux du secteur de l'eau et l'assainissement mais également de secteurs connexes.

La présentation est à retrouver [en ligne](#).

Pour plus d'informations sur la coopération institutionnelle :

- un [article dans la Lettre du pS-Eau](#) (n°90, octobre 2019) ;
- la [page web dédiée au groupe de travail GIRE](#), animé par l'ONG Ran'Eau.

## La coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement entre la Région Haute Matsiatra et la Métropole de Lyon

*Mme Karine Blanc, Responsable Solidarité internationale, Métropole de Lyon*

Présentation de la coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Région Haute Matsiatra, mise en place dès 2006, autour de la thématique eau et assainissement. Actuellement, le programme Eaurizon est en cours (2016-2021) pour apporter un appui à plusieurs communes de la région.

Un accent particulier est mis pour renforcer les compétences des acteurs locaux, notamment communaux et les gestionnaires, pour favoriser la mise en place de services d'eau potable et d'assainissement pérennes. Ainsi, 2 types de gestion de systèmes sont habituellement adoptés, selon le contexte : la gestion associative (pour des réseaux de petites tailles, sans branchements privés) ou la gestion professionnelle par contrat d'affermage (pour des réseaux avec branchements privés). Dans les deux cas de figure, les différents acteurs bénéficient d'appui et formation, et un service technique de l'eau et l'assainissement est structuré dans les communes partenaires, avec la mise en place d'un agent communal de l'eau et l'assainissement formé.

Tous ces acteurs profitent d'un accompagnement spécifique pour mener à bien leur fonction. Ainsi, à titre d'exemple, des modules spécifiques de formation ont été développés dans le cadre de la coopération à destination de personnes intéressées par le métier de fermier de réseau. Un guide a été réalisé et est disponible en ligne « [Gérer un réseau d'eau potable : spécialisation sur les réseaux gravitaires sous contrats d'affermage](#) » avec les annexes.

En parallèle des formations et appui, un dispositif de suivi technique et financier (STEFI) à l'échelle régionale a été développé. Cet outil permet de suivre des indicateurs précis concernant la gestion du réseau et ainsi d'avoir une vision élargie sur la performance des réseaux intégrant le dispositif. Ce STEFI régional regroupe plusieurs réseaux de la région, pas uniquement ceux mis en place par la coopération et est aujourd'hui piloté par la DREEH et la Région, avec l'appui du programme Eaurizon.

La présentation est à retrouver [en ligne](#).

Pour en savoir plus sur le programme Eaurizon, retrouvez [la lettre dernière d'informations en ligne](#).

#### Questions de la salle

- *Combien de personnes comptent les services techniques des communes appuyées ?* Le plus souvent, il s'agit de communes rurales, aux ressources limitées. Ainsi, le service technique EAH ne comprend qu'un seul agent, en temps partiel la plupart du temps, car les recettes de la vente d'eau reversées à la commune sont faibles. Il dispose d'une activité en parallèle ou peut cumuler une autre fonction au sein de la mairie (ex : agent de développement local).
- *Comment se fait la sélection des gestionnaires de réseau ?* Dans le cas de la gestion associative, les associations sont constituées avec les usagers et les autorités locales. Dans le cas de la gestion professionnelle, le choix se fait suite à un appel d'offres porté par la commune avec l'appui du programme et de la DREEH.
- *Est-ce qu'il y a eu des résistances sociales à la mise en place d'une DSP ?* Un important travail de sensibilisation et d'explication a été fait auprès des populations, ce qui a permis une bonne acceptation de l'arrivée d'un gestionnaire privé. De plus, très souvent les gestionnaires retenus étaient des opérateurs/personnes venant de la commune ou la région.
- *Qui a mis en place le STEFI dans la région ?* Le STEFI a été initié dans le cadre de la coopération par les équipes du programme. Au fur et à mesure le pilotage du STEFI a été transféré aux équipes de la DREEH avec l'appui de la région.

- Combien de personnes compte l'équipe de la coopération ? Aujourd'hui, le programme compte une douzaine de personnes : 1 personne expatriée détachée de la Métropole, une dizaine de personnes employées par la Région recrutées au fur et à mesure des besoins de la coopération, et 1 agent détaché de la DREEH.

## La mise en place de services de suivi-gestion-maintenance d'infrastructures d'eau potable en milieu rural

M. Damien du Portal – Chef de secteur Madagascar rural -Ethiopie -Sierra Leone, ONG InterAide

L'ONG InterAide intervient dans 6 pays dans le monde dans plusieurs secteurs du développement, dont l'eau et l'assainissement, particulièrement en milieu rural enclavé ; à Madagascar, l'ONG dispose d'une expérience de plusieurs années. Grâce à celles-ci, plusieurs constats ont pu être faits :

- Il n'y a pas de modèle de gestion idéal : la gestion communautaire, la gestion communautaire améliorée, la gestion privée sont complémentaires ;
- Les situations sont à analyser finement, au cas par cas, pour définir les méthodes à adopter ;
- On peut déployer d'importants efforts pour mettre en place une gestion associative, il y a de forts risques que celle-ci s'endorme sans regard extérieur → besoin d'un service de suivi/maintenance.

Face à ces constats, InterAide a travaillé dès 2011 à l'appui à la mise en place de services techniques EAH (STEAH) dans les communes partenaires. L'expérience a démontré que la mise en place de STEAH pérennes nécessitent différentes conditions, qui ne sont pas systématiquement réunies, notamment en milieu rural enclavé. Ainsi, des alternatives sont développées par l'ONG :

- Un service de réparation ;
- Délégation du service à une « associations à base communale » ;
- L'intercommunalité ;
- Délégation du service à une ONG locale et professionnelle.

La 4<sup>ème</sup> option est mise en place dans la région Analanjirofo avec l'ONG Soakoja. Structure professionnelle « couteau-suisse » proposant des services pour la pérennité des services d'eau potable en fonction du contexte, Soakoja démontre des résultats positifs sur la fonctionnalité des systèmes qu'elle suit. Des réflexions sont menées pour favoriser l'autonomisation de la structure, mais l'ONG parvient déjà à couvrir plus de 50% de ses frais de fonctionnement grâce aux recettes générées.

La présentation est à retrouver [en ligne](#).

### Documentation

- Site internet des activités eau et assainissement d'InterAide à Madagascar <http://www.interaide.org/watsan/mada/>
- Fiches de capitalisation des expériences d'InterAide sur le site du [Réseau Pratiques](#)
- Memento à l'usage des équipes des communes rurales de Madagascar : [version française](#) et [version malgache](#)

## STRUCTURES PRESENTES

- Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures
- Métropole de Lyon
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Inter Aide
- ONG Ran'Eau
- ASAM Lyon
- Tinquex Village Madagascar
- Hydroconseil
- Hydraulique Sans Frontières
- Energies Sans Frontières
- Electriciens Sans Frontières
- ARES Développement
- ONG L'Appel
- GESCOD
- Tsimoka
- Electr'Eau Partage
- Aquassistance
- Eau Sans Frontières
- Transmad
- Energie Coopération Développement
- CARE France



*Le réseau Madagascar est soutenu par :*



*Cette rencontre s'inscrit dans un plan d'actions annuel mis en œuvre par le pS-Eau et Resacoop, soutenu par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.*